

Concours de la maison vaudoise

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **12 (1917)**

Heft 4: **Concours de la maison vaudoise**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-171695>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

HEIMATSCHUTZ

Zeitschrift der «Schweizer. Vereinigung für Heimatschutz»

HEFT No. 4
APRIL 1917

BULLETIN DE LA «LIGUE POUR LA CON-
SERVATION DE LA SUISSE PITTORESQUE»

JAHRGANG
- - - XII - - -

Nachdruck der Artikel und Mitteilungen bei deutlicher
***** Quellenangabe erwünscht *****

La reproduction des articles et communiqués avec
***** indication de la provenance est désirée *****

CONCOURS DE LA MAISON VAUDOISE.

Comme nous le disions l'année passée, dans le numéro XII de notre bulletin, la Société d'Art public (section vaudoise du Heimatschutz) s'est proposé d'organiser des concours d'architecture ayant pour objet la création et la diffusion d'un certain nombre de types de maisons vaudoises. Le premier concours, organisé avec l'appui financier de l'Etat de Vaud et de la Ville de Lausanne, avait pour sujet : *un groupe de maisons locatives dans la banlieue ouest de Lausanne.*

Onze projets ont été présentés au concours. D'une façon générale, le jury a été extrêmement satisfait de la tenue des travaux. La plupart des concurrents ont compris le but du concours, qui était de réagir contre l'envahissement des constructions banales, mal adaptées à notre pays et faites sans souci de nos traditions, de l'adaptation au milieu et même des convenances pratiques. Ils ont compris également que le remède n'est pas dans la répétition servile des architectures anciennes et que le meilleur moyen de respecter la tradition c'est de l'adapter intelligemment aux besoins d'aujourd'hui.

Nous reproduisons aujourd'hui quelques plans et des vues caractéristiques des quatre projets primés et des deux mentionnés. L'espace qui est à notre disposition ne nous permet pas de reproduire la documentation entière de tous ces projets dont quelques-uns sont étudiés très à fond. Cependant nous espérons interpréter l'idée générale de chaque travail par les clichés choisis. Le but de notre publication est seulement de faire comprendre les différents systèmes du groupement des maisons et les formes architecturales qui s'en suivent. Les plans et les vues nous semblent très riches en idées et d'une portée plus que locale. S'il s'agit en premier lieu d'architecture vaudoise, nous apprenons à connaître avec intérêt les manières différentes dont on peut envisager une question d'architecture qui se pose pour toutes nos villes et qui se posera pour beaucoup de villages de notre pays. Le résultat du premier concours de la Maison Vaudoise ne sera donc pas une collection de modèles qui se réaliseront tels quels sur les bords du Léman ou même ailleurs — le résultat sera plutôt un nombre respectable d'idées nouvelles qui permettent des possibilités architecturales pour la banlieue de Lausanne comme pour d'autres régions de la Suisse. Un concours d'architecture, comme

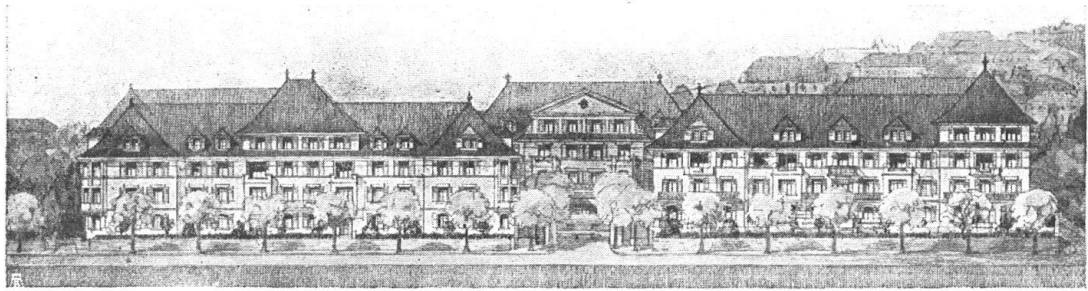


Fig. 1. Projet «Sol». Vue des façades principales. — Abb. 1. Entwurf «Sol». Ansicht der Hauptfassaden.

celui-ci nous semble donc *un exemple à suivre*. La tâche et les idées changeront avec les régions; l'un ou l'autre de nos bons architectes y prendra part, car ce n'est pas, par les temps actuels, un excès d'occupation qui l'en empêchera, comme c'était souvent le cas jadis. Utilisons, partout où c'est possible, ce laps de temps qui nous sépare d'une époque future — peut-être très favorable à toute sorte d'entreprises et de constructions — et suivons l'exemple des Lausannois, qui tiennent à se préparer à temps!

RAPPORT DU JURY DU I^{ER} CONCOURS DE LA MAISON VAUDOISE.

(Un groupe de maisons locatives dans la banlieue ouest de Lausanne.)

Le jury, composé de MM. Paul Rosset, architecte, directeur des travaux de la commune de Lausanne, président du jury; Eug. Bron, architecte, chef du Service des Bâtiments de l'Etat; J.-J. Lochmann, ingénieur, membre du Comité de la Société d'Art public, remplaçant M. G. de Montenach absent; Paul Perret, président de la Société d'Art public; Alphonse Laverrière, architecte; Jules-H. Verrey, architecte, remplaçant M. Georges Rouge, architecte, membre du Comité de la Société d'Art public, absent; Jean Taillens, architecte, secrétaire du jury;

s'est réuni le 28 février 1917 à l'ancienne Ecole de Commerce, place Chauderon à Lausanne, pour examiner les onze projets présentés. Il a fait les constatations suivantes:

N^o 1. (Z.) Projet intéressant. — La subdivision du terrain en une série de petites parcelles permettant de bâtir en contiguïté est une heureuse idée. Elle a l'avantage de faciliter la construction de la petite propriété.

Dans son projet, l'auteur consacre à l'usage d'un seul locataire: le rez-de-chaussée, les deux étages et les combles. Cette superposition d'étages serait fatigante et peu pratique. Le principe adopté dans la plupart des maisons à un seul locataire, comprenant deux étages habitables superposés, semble être un maximum confirmé par l'usage.

L'architecture de ce projet est savoureuse, quoique d'un pittoresque un peu

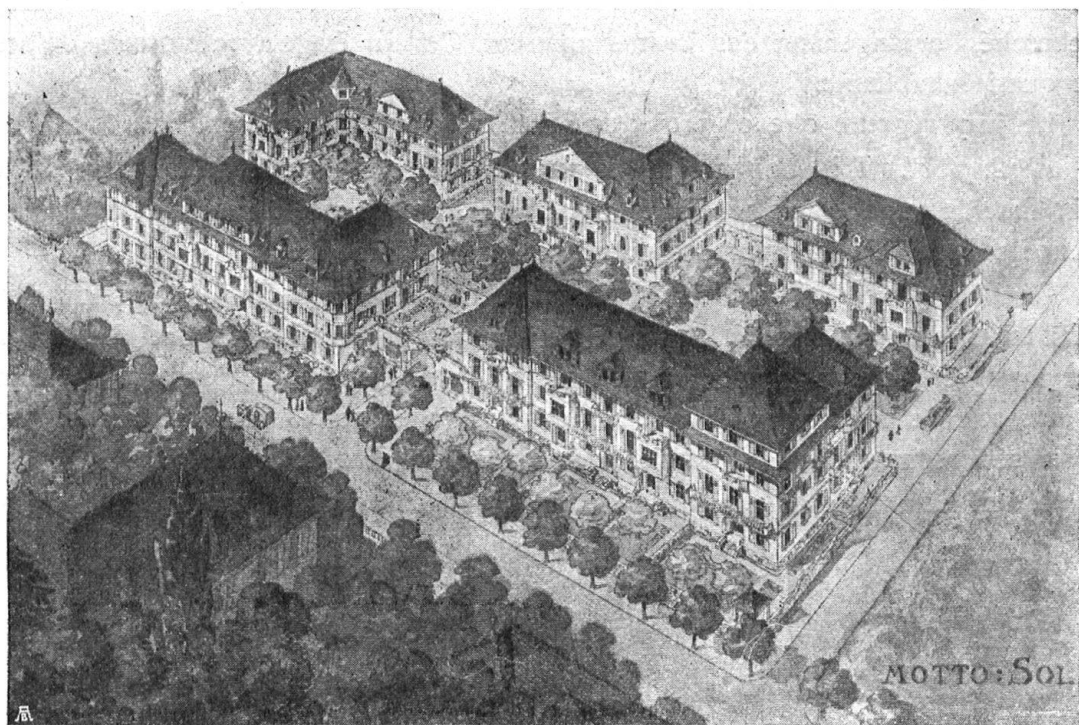


Fig. 2. Projet „Sol“. Premier prix; auteurs MM. F. Gilliard et F. Godet, architectes, à Lausanne. — Vue d'ensemble prise à vol d'oiseau. — *Abb. 2.* Entwurf „Sol“. Erster Preis. Verfasser: F. Gilliard und F. Godet, Architekten, Lausanne. — Gesamtansicht aus der Vogelschau.

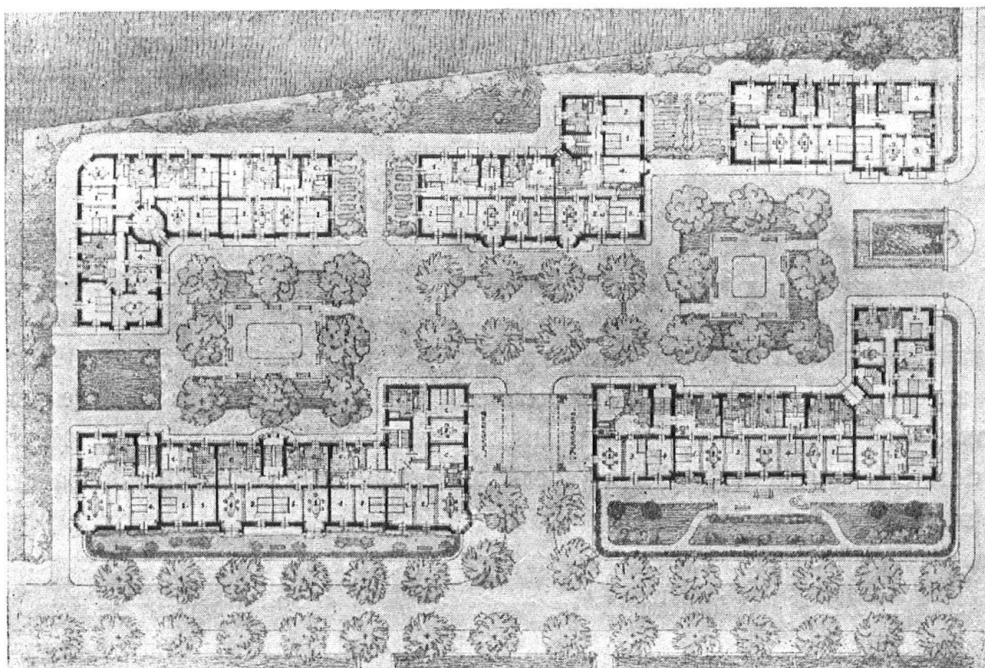


Fig. 3. Projet „Sol“. Plan. — *Abb. 3.* Entwurf „Sol“. Plan.

recherché, l'arrangement des jardins amusant. Certain étage avec ses œils de bœuf est quasi inhabitable.

Le jury regrette que ce projet soit incomplet dans sa présentation.

N° 2. (*Sol.*) Très bon projet; les auteurs ont tenu compte de la forme du terrain dans la composition générale. Ensemble harmonieux et heureusement équilibré. Heureuse aussi l'alternance des grands et petits bâtiments.

Dans ce projet, les hauteurs des constructions sont moindres et leurs longueurs plus fortes que celles prévues par le règlement du plan d'extension. Les auteurs ont ainsi récupéré dans une certaine mesure le rendement de l'ensemble. Le jury estime que ce principe peut présenter des avantages qu'il serait intéressant d'envisager sérieusement dans la future extension suburbaine de notre ville.

L'architecture de ce projet est de bon goût, sobre dans ses détails.

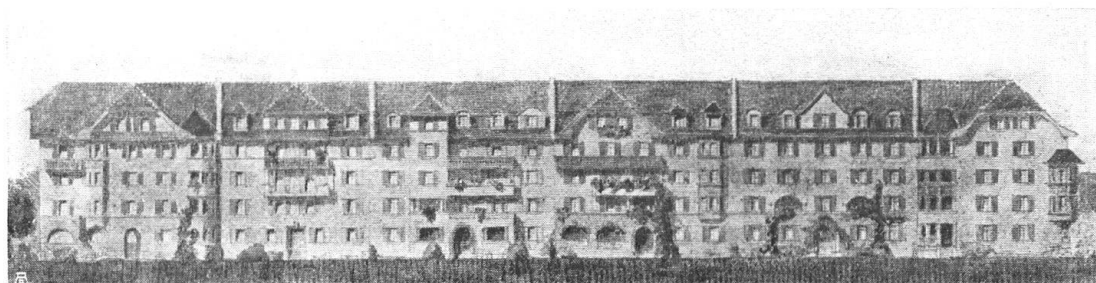


Fig. 4. Projet «Sunlich». Vue des façades principales. — Abb. 4. Entwurf «Sunlich». Ansicht der Hauptfassaden.

N° 3. (*Site.*) Les qualités de ce projet sont à peu près les mêmes que celles du projet N° 2. La composition générale en est plus monotone cependant, avec ses bâtiments de longueurs égales. On peut aussi y appliquer les mêmes remarques quant aux hauteurs et aux longueurs; bon rendement et quartier agréable à habiter.

N° 4. (*Liberté et Patrie.*) C'est la composition des façades qui fait surtout la valeur de ce projet. L'architecture en est originale et largement conçue. Le plan serait intéressant s'il s'agissait d'un établissement particulier exigeant une surface de terrain suffisamment importante pour être utilisée pour l'exercice ou la cure au grand air par exemple. Mais la surface non bâtie comparée à la surface des constructions compromettrait par sa dimension excessive la rentabilité de l'ensemble, étant donné le problème qui nous occupe. Les auteurs, en éliminant la difficulté de la recherche du rendement, sont, de ce fait, un peu en dehors du programme. Les murs mitoyens ne se sentent pas en façade et ne tombent pas très heureusement.

N° 5. (*L. M. V.*) L'auteur de ce projet a interprété le programme dans le sens de la maison ouvrière. Quoique la disposition des bâtiments soit un peu monotone et qu'il manque une idée générale de composition, il y a de l'ingéniosité dans la disposition des bâtiments et dans l'aménagement des jardins.



Fig. 5. Projet „Sunlich“. Deuxième prix; auteur M. Albert Diserens, architecte, à Lausanne. — Vue sur un groupe de maisons locatives. — **Abb. 5.** Entwurf „Sunlich“. Zweiter Preis. Verfasser: Albert Diserens, Architekt, Lausanne. — Ansicht einer Gruppe von Mietshäusern.

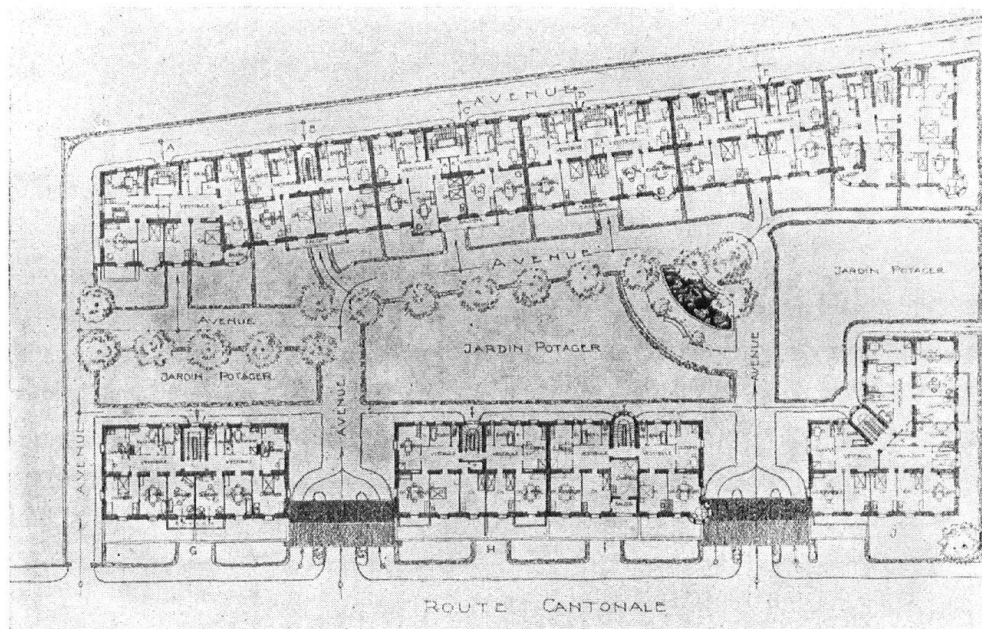


Fig. 6. Projet „Sunlich“. Plan. — **Abb. 6.** Entwurf „Sunlich“. Plan.

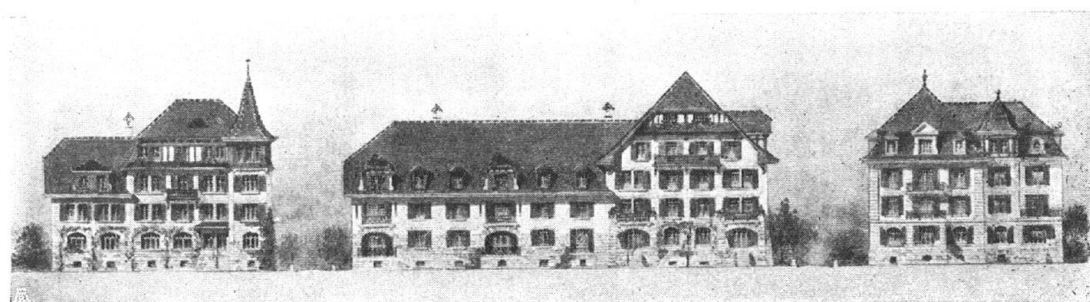
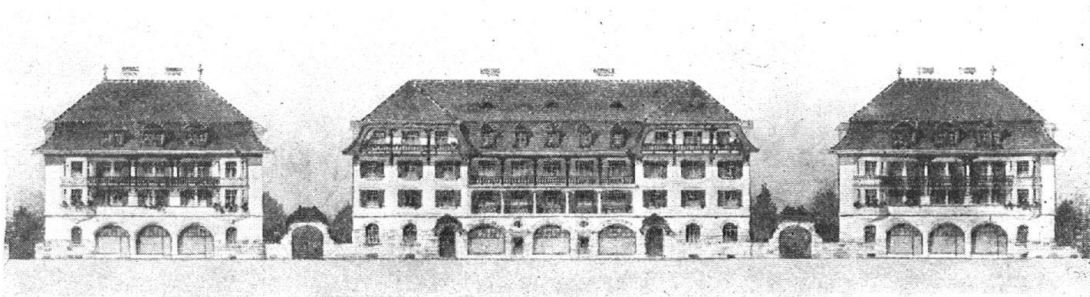


Fig. 7 et 8. Projet „1917“. Troisième prix; auteur M. Henry Meyer, architecte, à Lausanne. — Vue de deux groupes de maisons: bâtiments sur l'avenue et bâtiments au nord de la propriété. — **Abb. 7 et 8.** Entwurf „1917“. Dritter Preis. Verfasser: Henry Meyer, Architekt, Lausanne. Zwei Häusergruppen: die obere gegen die Strasse, die untere gegen Nord gerichtet.

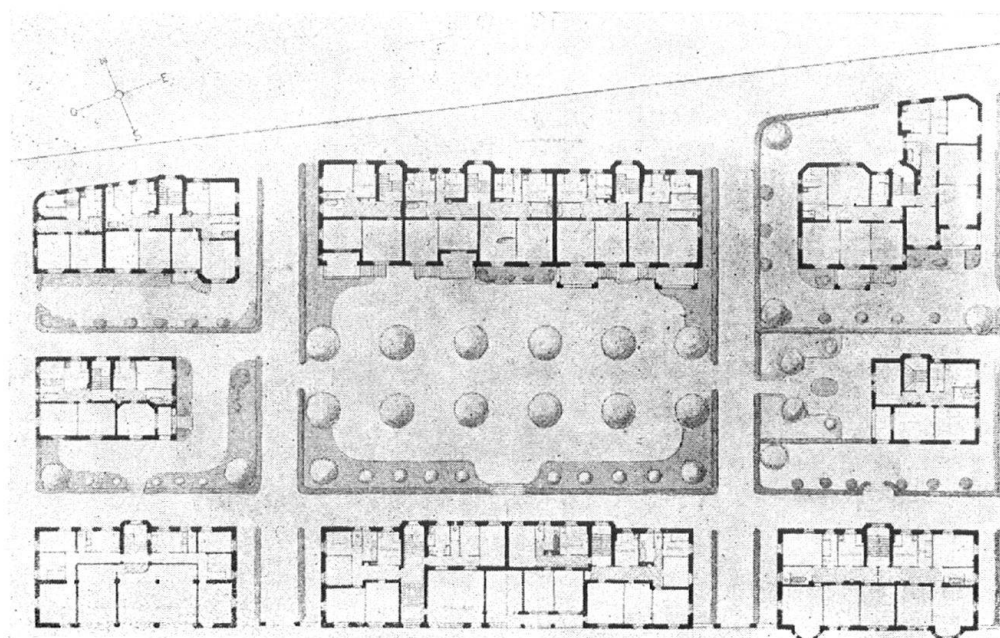


Fig. 9. Projet „1917“. Plan. — **Abb. 9.** Entwurf „1917“. Plan.

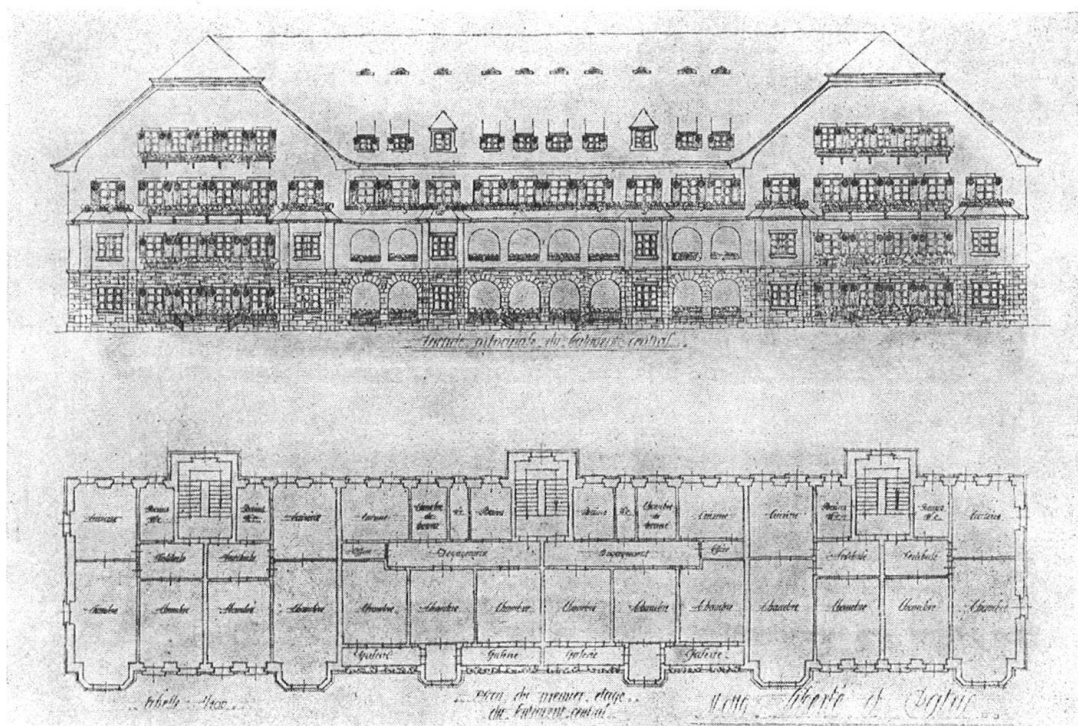


Fig. 10. Projet „Liberté et Patrie“. Quatrième prix; auteur M. Edouard Hugonnet, dessinateur-architecte, à Morges. Façade principale du bâtiment central et plan du premier étage de ce bâtiment. — Abb. 10. Entwurf „Liberté et Patrie“. Vierter Preis. Verfasser: Eduard Hugonnet, Architekturzeichner, Morges. — Hauptfassade des Mittelbaues und Plan des ersten Stockwerkes in diesem Bau.

Les plans sont bien composés et consciencieusement étudiés. On regrette cependant de ne pas retrouver dans les façades le caractère accusé dans les plans. Bien que l'architecture des maisons ouvrières demande à être traitée avec la plus grande simplicité, elle est un peu pauvre et manque d'accent.

N° 6. (1917.) Projet très étudié. Jolies façades, traitées sans monotonie et formant cependant un harmonieux ensemble. Il y a d'heureux arrangements, comme celui des boutiques par exemple, dans une des grandes façades. La composition générale du plan est un peu froide et la cour plantée d'un aspect un peu monotone.

N° 7. (Sunlich.) Plan très bien composé et très franc de parti. C'est cette dernière qualité qui a été surtout considérée par le jury. Les jardins sont bien aménagés et traités avec sentiment. L'auteur aurait certainement amélioré l'ensemble de son projet s'il n'avait pas exagéré la hauteur du bâtiment en contiguïté. En lui enlevant un ou deux étages, il lui aurait donné une meilleure proportion et les propriétés au nord du terrain n'auraient pas été dépréciées dans une aussi grande mesure. Ce bâtiment est d'ailleurs un peu dévorant dans tous les sens, car sa longueur excessive est gênante aussi pour les propriétés latérales. Les bâtiments du sud sont bien compris et leur liaison par des portiques est une heureuse idée.

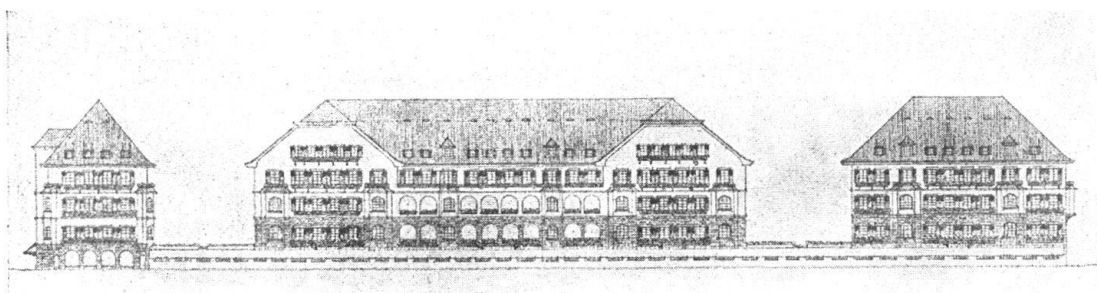


Fig. 11. Projet „Liberté et Patrie“. Groupe de maisons, élévation sur l'avenue.
Abb. 11. Entwurf „Liberté et Patrie“. Häusergruppe, gegen die Strasse gerichtet.

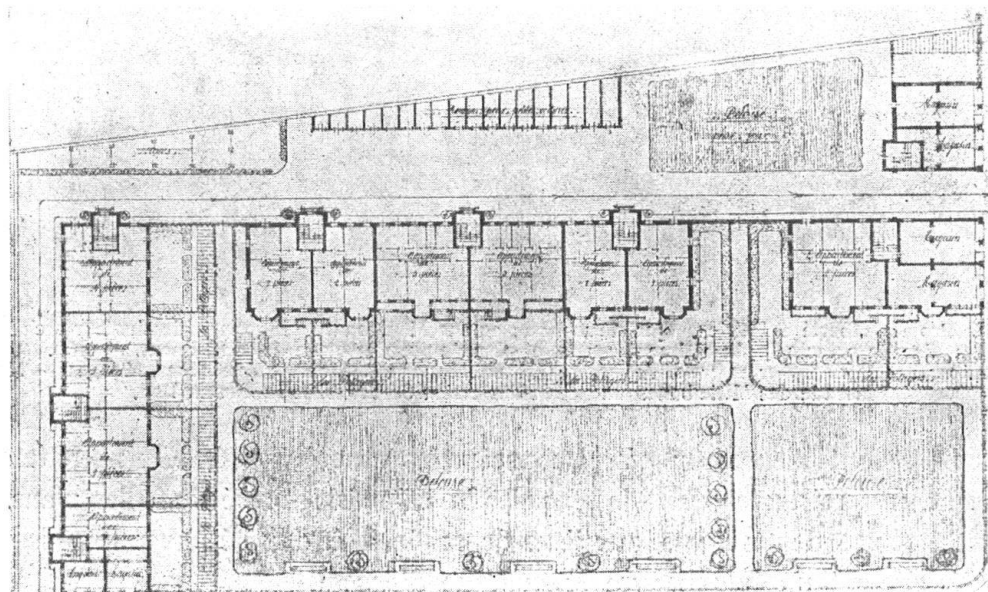


Fig. 12. Projet „Liberté et Patrie“. Plan. — Abb. 12. Entwurf „Liberté et Patrie“. Plan.

N° 8. (*Le Foyer.*) Composition d'une certaine ingéniosité quant à l'orientation, mais froide d'aspect. L'architecture par son caractère sévère et monotone, rappelle celle de bâtiments d'utilité publique construits dans une cité. Il y a des manques de concordance entre le plan et les façades.

N° 9. (*Chamois.*) Composition qui présente une réelle ingéniosité par la disposition des bâtiments. Par contre, l'architecture manque d'intérêt. Les parties qui relient les immeubles entre eux ont plutôt l'aspect de passages que de loggias et leur emplacement n'est guère justifié.

N° 10. (*Vert et blanc.*) Disposition du plan très monotone avec ses bâtiments semblables. L'ensemble manque de composition. Les façades, chargées d'ornements factices, ont la prétention d'être en pierre de taille. Si tel était le cas, la rentabilité de ces immeubles serait impossible. Il faudrait donc en arriver au „truquage“

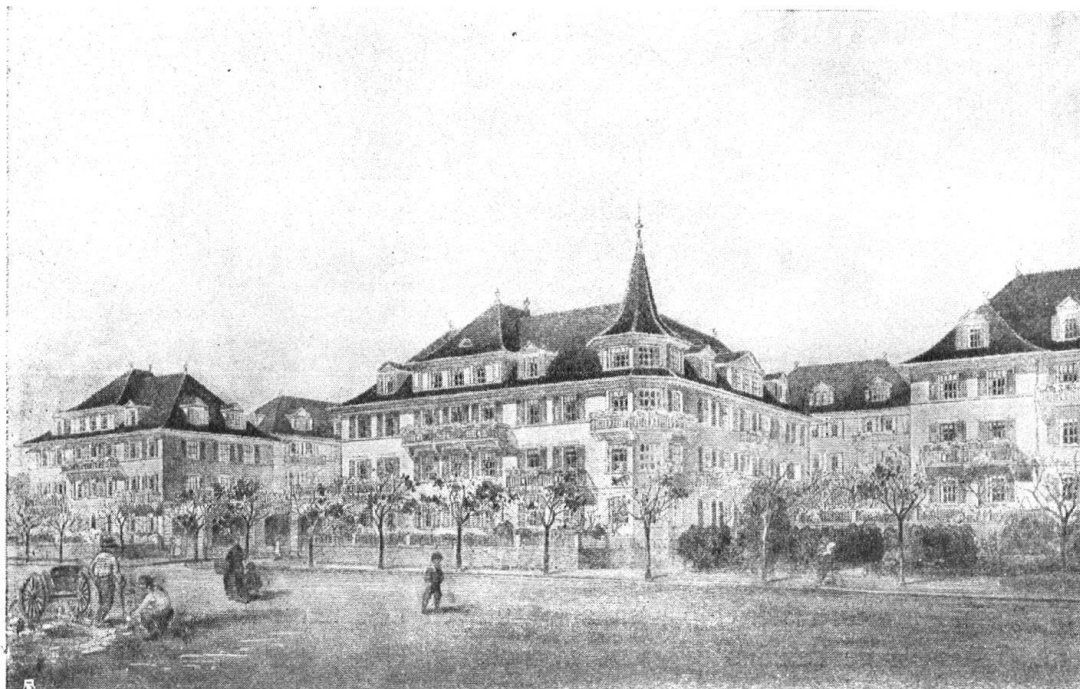


Fig. 13. Projet „Site“. Première mention; auteurs MM. G. Mercier, F. Gilliard et F. Godet, architectes, à Lausanne. Vue depuis la route principale. — Abb. 13. Entwurf „Site“. Erste Ehrenmeldung. Verfasser: G. Mercier, F. Gilliard und F. Godet, Architekten, Lausanne.

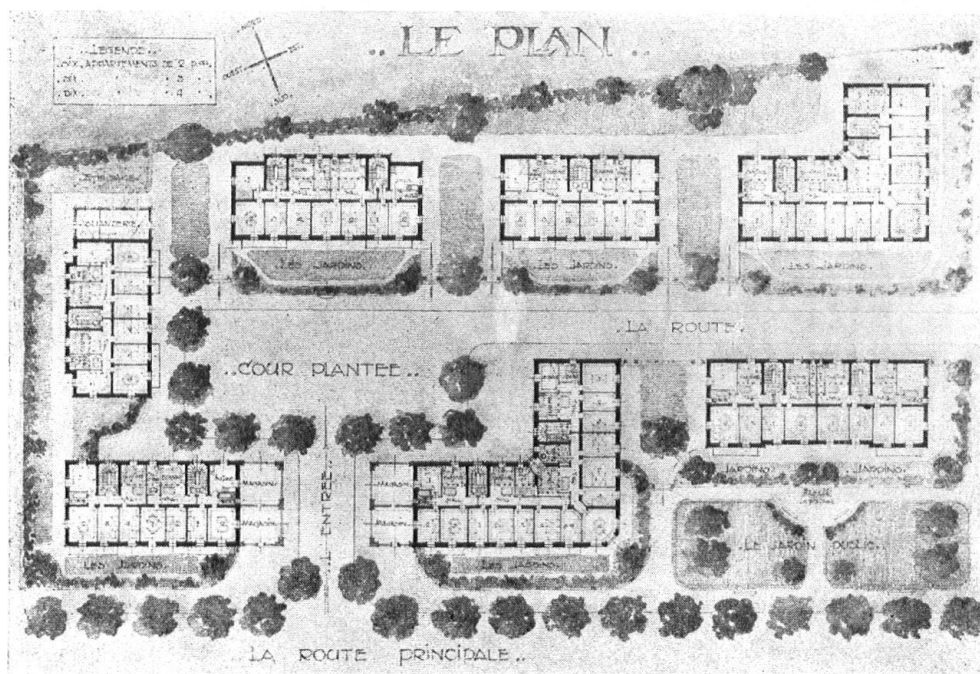


Fig. 14. Projet „Site“. Plan. — Abb. 14. Entwurf „Site“. Plan.

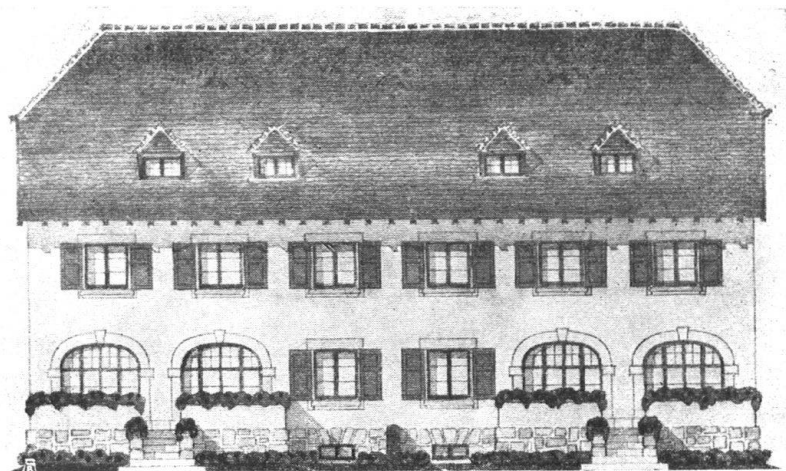


Fig. 15. Projet „L. M. V.“ Type C. Façade sud.
Abb. 15. Entwurf „L. M. V.“ Typ C. Südfassade.

et à l'imitation d'un matériel par un autre, moyen néfaste qui a été une des causes d'enlaidissement de certains quartiers de notre ville.

N^o 11. (Soleil Levant). Mauvais projet. Surface bâtie excessive. La disposition des bâtiments n'est pas heureuse, surtout pour la banlieue.

La multiplicité des boutiques, la profusion des logements ne conduiraient certainement pas à une heureuse spéculation. La réalisation d'un tel projet serait une cause de dépréciation pour tout un quartier.

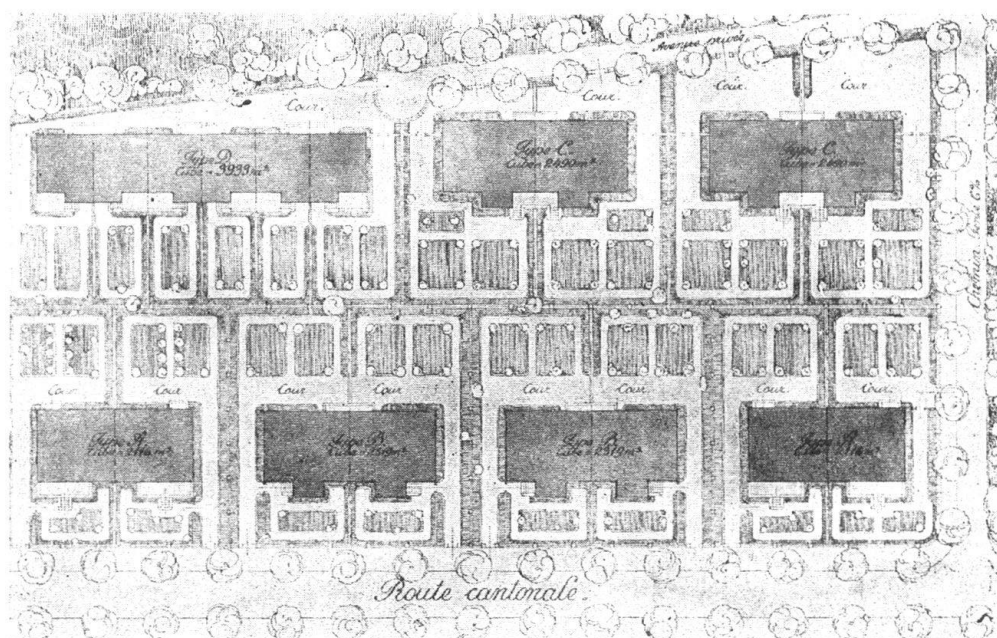


Fig. 16. Projet „L. M. V.“ Deuxième mention; auteur M. Marcel Bussy, à Lausanne. — Plan.
Abb. 16. Entwurf „L. M. V.“ Zweite Ehrenmeldung. Verfasser: Marcel Bussy, Lausanne. — Plan.

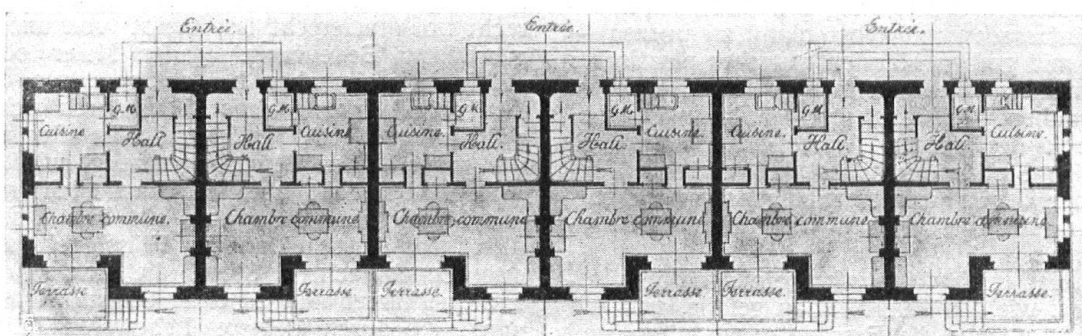
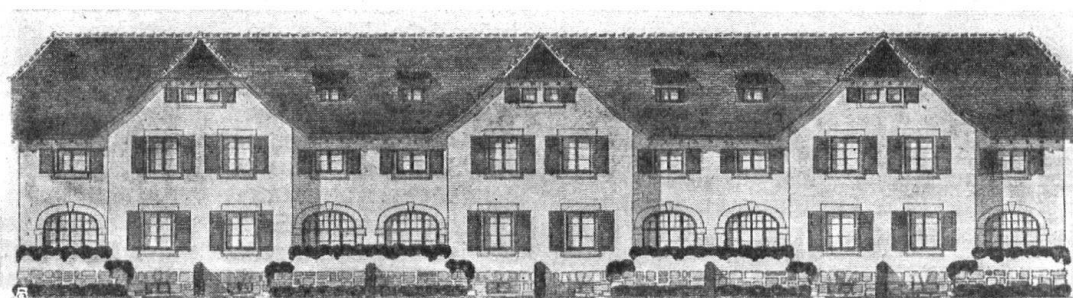


Fig. 17 et 18. Projet „L. M. V.“ Type D. Façade sud ; plan du rez-de-chaussée de type.
Abb. 17 et 18. Entwurf „L. M. V.“ Typ D. Südfassade und Plan des Erdgeschosses.

LE JUGEMENT.

Sont éliminés : au 1^{er} tour les projets nos 10 et 11 ; au 2^{me} tour les nos 1 et 8 ; au 3^{me} tour le no 9.

L'attribution des prix et mentions est fixée dans l'ordre suivant :

1 ^{er} prix,	projet	n ^o	2	motto	„Sol“
2 ^{me} „	„	7	„	„	„Sunlich“
3 ^{me} „	„	6	„	„	„1917“
4 ^{me} „	„	4	„	„	„Liberté et Patrie“
1 ^{re} mention	„	3	„	„	„Site“
2 ^{me} „	„	5	„	„	„L. M. V.“

Les plis sont ouverts et il est pris connaissance des noms des auteurs qui sont :

1^{er} prix, MM. Gilliard et Godet, architectes à Lausanne.

2^{me} „ M. Albert Diserens, architecte à Lausanne.

3^{me} „ M. Henri Meyer, architecte à Lausanne.

4^{me} „ M. Ed. Hugonnet, dessinateur-architecte à Morges.

1^{re} mention, MM. G. Mercier et Gilliard et Godet, architectes à Lausanne.

2^{me} „ M. Marcel Bussy, architecte à Lausanne.

Lausanne, le 28 février 1917.